

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance publique du jeudi 28 juillet 2022,
- Acceptation de don de l'association « Chapelle de Saint Jean des Arades » pour participation aux travaux,
- API Restauration : Revalorisation des tarifs à compter du 1^{er} novembre 2022,
- Désignation d'un correspondant incendie et secours au sein de la commune,
- Questions diverses.

Étaient présents : CASTELNAU Dorothee, CONTE Josiane, COURNUT Evelyne, DEILHES Benoît, FIGEAC Francis, MARTY Annie, ROUMIGUIÉ Alexandre, JOSEPH Delphine, ROBERT Jean-Marc, ESCOBOSA Alain,

Étaient excusés : RESCOUSSIÉ Damien, PERIÉ Cécile, FIGEAC Valentin, FOISSAC Laurette, Madame Annie MARTY a été désignée en qualité de secrétaire.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la séance publique du jeudi 28 juillet 2022,

Lecture du Procès-Verbal et approbation des membres du Conseil.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2022-10-001*.

2. Acceptation de don de l'association « Les amis de Saint Jean des Arades » pour participation aux travaux de l'opération d'investissement n°314 « Réfection façade Chapelle Saint Jean des Arades »,

Il est rappelé à l'assemblée qu'il a été engagé des travaux sur la chapelle Saint Jean des Arades. Les travaux extérieurs consistaient en grande partie à divers rebouchages de trous existants, dépoussiérage, re jointement et brossage sur les façades est, ouest, nord et sud. Les travaux intérieurs minimes consistaient à la reprise d'une partie du plâtre gratté fissuré à l'entrée à droite.

La facture finale s'élève à 22 508,40 € TTC. Les travaux demandés ont été réalisés. Les travaux du clocher n'ont pas été engagés. Francis FIGEAC a tenté une négociation pour que ce deuxième devis soit inclus dans le devis validé pour les travaux principaux. La négociation n'a pas abouti. Ces derniers travaux se feront en interne avec l'aide de conseillers municipaux.

L'association « Les amis de Saint Jean des Arades » nous a fait part de son souhait de faire un don à la commune pour la participation à ces travaux engagés.

Cette association Belfortoise souhaite réaliser un don de 16 000 € à la commune qui sera versé en recettes d'investissement, sur le compte 10251 « dons et legs en capital » du budget principal de la commune de Belfort du Quercy et de l'affecter au financement de l'opération n° 317 « Réfection façade chapelle Saint Jean des Arades ».

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2022-10-002*.

3. API Restauration : Revalorisation des tarifs au 1^{er} novembre 2022,

Depuis la fin du deuxième trimestre et suite à la crise sanitaire, le secteur de la restauration est touché par la flambée des prix sur les produits alimentaires avec une augmentation de plus de 4,5 % et une hausse constante constatée. De plus, les mauvaises récoltes causées par des conditions météorologiques désastreuses au cours de l'année 2021 et 2022, provoquent des ruptures de stock pour certains produits. En complément de cette hausse tarifaire des matières premières, la forte augmentation du coût du pétrole (+60%) impacte les coûts d'emballage des produits alimentaires, ainsi que les coûts de livraison. Depuis la fin du confinement, la profession de la restauration (collective ou

traditionnelle) souffre cruellement d'un manque de main d'œuvre, soit environ 240 000 postes vacants en France. Afin de maintenir la qualité des services attendue à ses clients, API restauration doit fidéliser son personnel et rester attractif, ce qui se traduit cette année par une hausse moyenne des rémunérations de 2,2% et d'une évolution de certaines primes (+0,5%). Ces décisions s'ajoutent aux mesures de hausse du SMIC déjà appliquées depuis le 1^{er} octobre 2021. Le métier de la cuisine étant avant tout un métier de main d'œuvre, ces mesures auront une incidence forte sur les comptes d'exploitation. A cause de toutes ces mesures API restauration propose une revalorisation de nos tarifs de 5% à partir du 1^{er} novembre 2022. Francis FIGEAC explique qu'API Restauration l'a contacté par téléphone pour expliquer cette mesure.

Pour information facturation du repas à l'école de Montdoumerc : 4 €, l'école de Fontanes : 4,30 €, l'école de Belfort du Quercy : 3,85 €.

Il est abordé l'idée d'explorer le dossier de la cantine à 1€ (à approfondir à savoir combien de familles seraient concernées par cette mesure).

Désignation	Anciens prix TTC	Nouveaux prix TTC	Augmentation
Repas Primaire 5 éléments	3,408 €	3,578 €	+ 0,17 €
Repas Adulte 5 éléments	3,830 €	4,021 €	+ 0,19 €

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **délibération n°2022-10-003**.

4. Désignation d'un correspondant incendie et secours au sein de la commune,

Les textes législatifs et réglementaires prévoient la création, dans chaque commune, des fonctions de conseiller municipal correspondant incendie et secours. Ce correspondant est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret du 29 juillet 2022 susvisé. Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions d'informer et de sensibiliser le conseil municipal et les habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Il peut également, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et à la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels administratifs

et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;

- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la

commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;

- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Dans ce cadre il est demandé de désigner notre correspondant communal incendie et secours.

Madame CASTENAU Dorothee est nommée correspondant incendie et secours.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **délibération n°2022-10-004**.

5. Questions diverses

- Fête votive 2022 : présentation du bilan financier, résultat positif de 2 760,05 €,

- Adressage communal : numérotation individuelle des maisons d'habitations. La commission s'est réunie deux fois pour réaliser la 1^{ère} phase de travail demandé par le Sdail. Obligation de réaliser l'adressage avant 2024.
- Réfection du presbytère : lancement de l'appel d'offres mi-novembre 2022.
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : lancement et mise en route de l'étude.
- Projets d'investissements 2023 (étude des dossiers).

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 23 h 00.



Le Maire,

Francis FIGEAC.

La secrétaire de séance,

Annie MARTY.